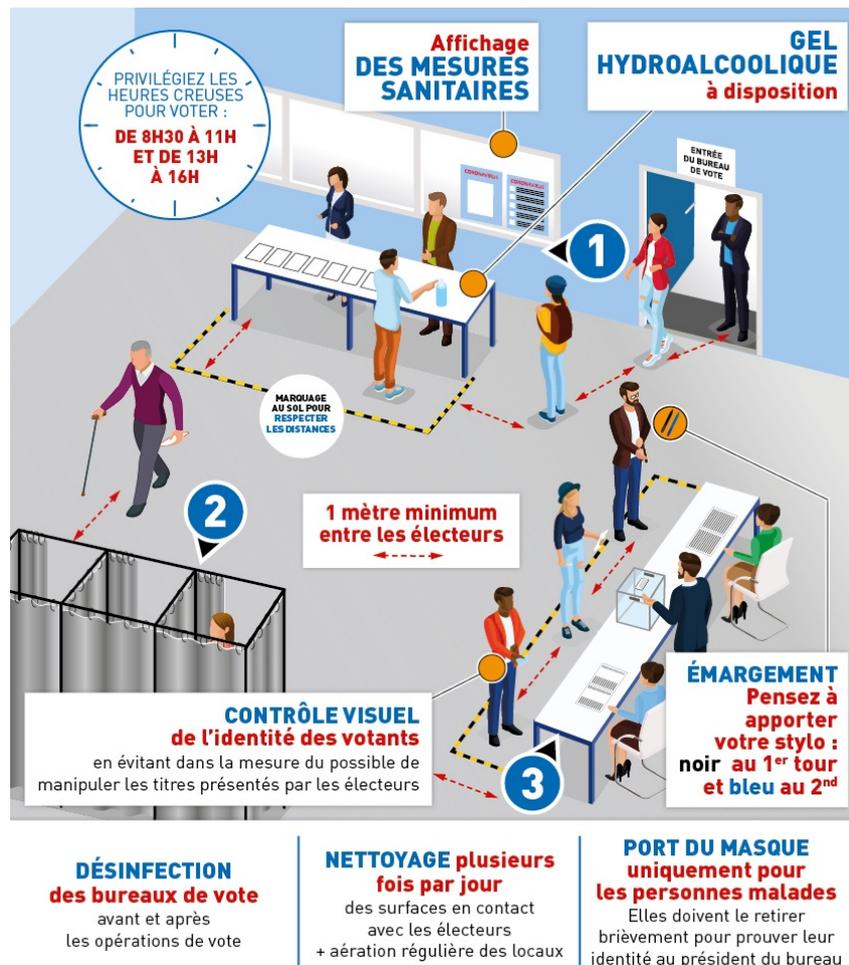


Élections municipales : des mesures de sécurité sanitaire renforcées



ÉLECTIONS MUNICIPALES : DES MESURES SANITAIRES RENFORCÉES



Face à la présence sur le territoire français du coronavirus / covid-19 et afin d'assurer la sécurité maximale lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la ville de Cergy a acté un certain nombre de mesures, complétées par les recommandations nationales. A ce jour, aucun cas de coronavirus n'a toutefois été détecté sur la commune.

DES MESURES PRISES PAR LA VILLE

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les votants à leur arrivée, sur la table des secrétaires de bureau, et à leur sortie, sur la table des assesseurs, après avoir voté.
- Désinfection des bureaux de vote avant et après les opérations de vote
- Nettoyage plusieurs fois par jour des surfaces en contact avec les électeurs et des stylos d'émargement, aération des locaux et vidage régulier des poubelles des isoires avec soin particulier apporté au lavage des mains des membres du bureau après
- Aménagement des locaux pour favoriser l'espace, avec notamment un marquage au sol de distance de courtoisie devant les tables de décharge (pour prendre les bulletins et enveloppes), les isoires et les tables de vote
- Invitation à se nettoyer les mains à l'entrée et à la sortie des bureaux de

vote

- Contrôle visuel de l'identité des votants par les membres du bureau de vote, en évitant autant que faire se peut de manipuler les titres présentés par les électeurs
- Affichage des consignes de prévention sur place.

DES PRECONISATIONS SPECIFIQUES A L'ATTENTION DES VOTANTS

- Respect des "mesures barrières" au virus (se laver les mains très régulièrement, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique...)
- Port du masque non recommandé sans présence de symptômes du coronavirus, il est réservé aux personnes malades sur prescription médicale et aux contacts avérés haut risque.
- Maintien d'une distance dans la file d'attente avec les autres électeurs et en suivant les marquages au sol devant les tables de décharge (pour prendre les bulletins et enveloppes), les isolements et les tables de vote
- Utilisation encouragée de son propre stylo pour l'émargement, noir pour le premier tour et bleu pour le deuxième tour, à encre indélébile
- Utilisation de l'ensemble des plages horaires de vote pour répartir l'affluence.

Si les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 20h à Cergy, les heures traditionnellement moins fréquentées sont de 8h30 à 11h et de 13h à 16h.

Sarah Huet
Chargée des relations presse
01 34 33 44 31
06 76 12 03 92

